

Arrondissement
de Sélestat-Erstein
Nombre de Conseillers
élus : 15

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 à 19 heures 00
Convocation transmise par voie dématérialisée aux conseillers
municipaux le 22 septembre 2022, affichée en Mairie le 22 septembre
2022.

Conseillers en fonction : **Sous la présidence de M. Alexandre KRAUTH, Maire**
14

Conseillers présents :
11

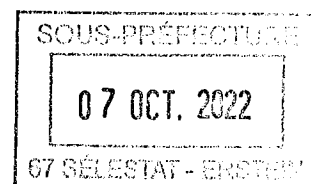
Membres présents : Mmes LUTZ Hélène, MATHIEU Françoise, VILLAUMÉ Anne,
WIOLAND Emilie,
MM. DIETZ Thierry, BURRUS Mathieu, MARCOT Yves, MASSON
Marc, SCHILLINGER André, STRENG Pierre.

Membres absents : M. Richard KOENIG donne procuration à Mme Françoise MATHIEU
M. Jérôme MATHIEU donne procuration à M. Alexandre KRAUTH
M. Lionel RIOU

Les membres du conseil municipal forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 août 2022**
3. **Communications du Maire**
4. **Comptes-rendus des commissions communales**
5. **Association de Chasse Vauban : agrément d'un nouvel associé**
6. **Vente de parcelles boisées : droit de préemption et droit de préférence**
7. **Désignation d'un correspondant incendie et secours**
8. **Divers**



1. **Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. André SCHILLINGER, secrétaire de séance.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 août 2022**

Le compte-rendu de la séance du 30 août 2022 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. Communications du Maire

Dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties au maire, M. Alexandre KRAUTH communique à l'assemblée les mesures prises depuis le dernier conseil municipal, à savoir :

- **Droit de préemption urbain** : renonciation au droit de préemption de la commune pour une maison située 1 impasse Grande Raye ainsi qu'un terrain situé section 7 parcelle 289/82 (46 ca).

4. Comptes-rendus des commissions communales

Mme Hélène LUTZ, Adjointe au Maire, présente aux conseillers municipaux les comptes-rendus des réunions de la commission socio-culturelle du 07 septembre 2022 (ayant comme objet les plates-bandes communales) et du 21 septembre 2022 (rencontre commune-associations).

5. Association de Chasse Vauban : agrément d'un nouvel associé

Vu le cahier des charges type pour la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période 2015-2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2014 relative à la procédure de location,

Vu le décès de M. Jean-Michel KRACHER, associé de l'Association de Chasse Vauban,

Vu le dossier de candidature de M. Sasa STANKOVIC, domicilié Luegislandstrasse 56, 8051 ZURICH (Suisse),

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse consultée le 26 août 2022 par mail comme le prévoit le cahier des charges type pour la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période 2015-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'agréer en tant que nouvel associé de l'Association de Chasse Vauban M. Sasa STANKOVIC. Le nombre d'associés est donc porté à 7 au lieu de 6 actuellement, sachant que le nombre maximum d'associés autorisés est respecté.

- autorise M. le Maire à effectuer toutes les mesures de publicité prévues par le cahier des charges type pour la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période 2015-2024 et à signer toutes les pièces concernant cet objet.

6. Vente de parcelles boisées : droit de préemption et droit de préférence

- VU la demande présentée le 13 septembre 2022 par M. Jean-Paul HUMBERT de Breitenau, relative à la vente de parcelles de type «bois» en section 10 :

- Parcelle 89 au lieu-dit Im Kuhlaeger de 3 ares 63,
- Parcelle 91 au lieu-dit Im Kuhlaeger de 5 ares 44,
- Parcelle 92 au lieu-dit Im Kuhlaeger de 6 ares 76.

au prix de 640 € l'ensemble.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption et au droit de préférence pour les biens ci-dessus exposés et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

- VU la demande présentée le 20 septembre 2022 par Mme Yvonne BRAUNSCHWEIG de Meudon la Forêt, relative à la vente de parcelle de type «bois» en section 9 parcelle 24 au lieu-dit In den Scheermatten de 10 ares 75 au prix de 516 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption et au droit de préférence pour le bien ci-dessus exposé et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

- VU la demande présentée le 22 septembre 2022 par Mme Annick FAHRLAENDER de Mulhouse, relative à la vente de parcelle de type «bois» en section 12 parcelle 125 au lieu-dit Im Herrmann de 11 ares 18 au prix de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption et au droit de préférence pour le bien ci-dessus exposé et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

7. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Vu la Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le Décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal incendie et secours qui complète le Code de la Sécurité Intérieure par l'article D.731-14,

Vu l'obligation de créer la fonction de conseiller municipal "correspondant incendie et secours" dans chaque commune ne disposant pas d'adjoint ou de conseiller chargé des questions de sécurité civile,

Considérant que la commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach ne dispose pas d'adjoint ou de conseiller chargé des questions de sécurité civile,

M. le Maire propose que M. André Schillinger soit désigné "correspondant incendie et secours".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire, crée la fonction de "correspondant incendie et secours" et désigne M. André SCHILLINGER "correspondant incendie et secours".

8. Divers

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il a sollicité un devis pour la mise en place d'horloges pour l'éclairage public. Un point de situation est fait par rapport aux autres communes qui ont arrêté l'éclairage public ou diminué son intensité.

Mme Hélène LUTZ, Adjointe au Maire, informe l'assemblée des activités de l'épicerie solidaire l'ASPERULE suite à l'assemblée générale de l'association qui a eu lieu le 13 septembre dernier.

Pour la traditionnelle fête des anciens, il est proposé de l'organiser sur deux dimanches au mois de janvier 2023 au restaurant le SCHNACKAWERT en raison de l'indisponibilité de la salle des fêtes.

M. Thierry DIETZ, Adjoint au Maire, rappelle aux conseillers que la commune souhaite mettre en place pour le printemps un système de commandes groupées pour les fleurs. Une réflexion est à mener pour l'organisation.

Il présente également l'avancée des travaux au niveau de la salle des fêtes dont la date prévisionnelle d'achèvement des travaux est prévue pour mai 2023.

Dates à retenir :

- Journée citoyenne de l'entretien du patrimoine communal : le samedi 22 octobre 2022.
Les différents travaux sont listés pendant la réunion par le conseil municipal.
- Cérémonie du 11 novembre 2022 à 9h30.
- Banque Alimentaire le samedi 26 novembre 2022 de 9h30 à 12h.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 20h30.

Pour copie conforme,
Neuve-Eglise, le 30 septembre 2022
Le Maire, Alexandre KRAUTH

